

**8<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES MEMBRES**  
**„Altes Tramdepot“, Grosser Muristalden 6, Berne**  
**vendredi 20 mai 2005, à 10h00**

---

## **PROCES-VERBAL**

En sa qualité de Président, J.-A. Schneider ouvre cette 8<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire des membres de la Fondation Ethos et remercie chacune et chacun pour sa présence. Le nombre d'institutions représentées s'élève à 30. Celles-ci regroupent 85,4% du capital géré et par conséquent des voix. Il accueille en particulier M. Philippe Roch, Directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

M. Schneider constate que l'ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

### **1. PROCES-VERBAL**

J.-A. Schneider soumet le procès-verbal de la 7<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire du 13 mai 2004 à l'approbation des membres. Aucune observation n'est formulée.

#### **Vote**

Le procès-verbal de la 7<sup>ème</sup> assemblée générale ordinaire du 13 mai 2004 est approuvé à l'unanimité et sans modification.

### **2. ACTIVITÉS ET COMPTES 2004**

#### **2.1 Présentation des activités de la Fondation, du rapport annuel et des comptes 2004, ainsi que du rapport du Conseil consultatif**

J.-A. Schneider invite la Direction de la Fondation à présenter l'évolution des montants sous gestion, des comptes, de la gestion de fortune, de l'exercice des droits de vote et des autres activités principales ayant marqué l'exercice 2004.

#### **Evolution des montants sous gestion et des comptes**

D. Biedermann indique que le patrimoine géré par la Fondation a légèrement augmenté avec un apport net de nouveaux fonds de CHF 34 millions, atteignant ainsi CHF 868 millions au 31.12.2004. Il présente le résultat positif des comptes de la Fondation Ethos dont le bénéfice s'élève à CHF 430'202.- et ceci malgré des charges plus élevées dues à l'augmentation du nombre de collaborateurs. Le bénéfice est comparable à celui de 2003 et permet au Conseil de Fondation de proposer à l'assemblée générale de doter la réserve légale d'un montant de CHF 400'000.-.

Les comptes d'Ethos services SA montrent également un résultat positif avec un bénéfice net de CHF 46'707.-, ce résultat étant cependant en baisse par rapport à 2003.

## **Gestion de fortune**

Dans le cadre de la gestion de fortune, J. Laville attire l'attention sur le développement important du segment « Actions suisses indexées, CG ». Il explique que l'exclusion des sociétés Syngenta et Richemont (lesquelles ont eu une performance particulièrement élevée) a eu un impact négatif sur la performance des portefeuilles en actions suisses par rapport à l'indice de référence SPI.

J. Laville rappelle que le lancement en décembre dernier du nouveau segment « Actions suisses mid & small » correspond bien aux attentes des membres et représente un produit innovateur sur le marché suisse. Ce segment investit en priorité dans les sociétés qui jouent un rôle pro-actif et pionnier dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et financiers. Pour ce nouveau segment, Ethos collabore avec un nouveau partenaire financier : Vontobel Asset Management.

Les portefeuilles en actions étrangères ont souffert de la performance de certaines valeurs du secteur de l'énergie, ainsi que de la forte contre-performance de certains leaders européens (Nokia, VW).

J. Laville rappelle que le processus de gestion en obligations a changé en 2004; le gérant des segments est dorénavant l'UBS.

## **Exercice des droits de vote**

D. Biedermann met l'accent sur le fait que la Fondation prend systématiquement contact avec les sociétés pour lesquelles il y a eu désaccord sur un point de l'ordre du jour de l'assemblée générale. Cette approche permet un dialogue généralement très positif avec les entreprises concernées et Ethos n'est donc intervenu lors de 5 assemblées générales en Suisse en 2004. Ces interventions concernaient principalement des thèmes de gouvernement d'entreprise.

## **Autres activités**

Au vu de l'évolution rapide des pratiques de gouvernement d'entreprise, les *Lignes directrices de vote* ont été mise à jour en janvier 2004 et la 2<sup>ème</sup> édition de l'étude sur le gouvernement d'entreprise en Suisse a été publiée en automne 2004.

En cours d'année, plusieurs caisses de pension ont créé avec Ethos Services l'*Ethos Engagement-Pool* dont l'objectif est d'engager un dialogue avec les sociétés suisses.

Ethos Services et Centre Info ont créé conjointement l'association *Sustainable Governance* pour assurer la participation suisse au réseau international ECGS (European Corporate Governance Service).

## **Objectifs pour 2005**

D. Biedermann annonce que pour l'année 2005, les principaux objectifs sont :

- de renforcer la présence d'Ethos en Suisse alémanique et d'améliorer le concept de gestion du segment « Actions suisses ».
- de renforcer l'Ethos Engagement-Pool.

## **Divers**

Un délégué demande des précisions sur le pourcentage de participation aux assemblées générales d'actionnaires des grandes sociétés suisses, notamment des caisses de pension. D. Biedermann explique que toujours davantage d'actionnaires prennent conscience de l'importance de la valeur de leurs droits de vote. Malgré tout le taux de participation reste encore souvent inférieur à 50%. Toutefois,

lors des votes, les conseils d'administration ne sont plus automatiquement suivis à l'unanimité. Dans ce sens, on observe que le rôle du représentant indépendant est devenu de plus en plus important, les actionnaires (notamment les caisses de pension) ne souhaitant souvent pas participer directement aux assemblées générales.

Pour conclure, le Président remercie l'équipe d'Ethos pour le travail effectué au cours de l'année.

### **Conseil consultatif**

J.-A. Schneider précise que le rapport du Conseil consultatif est publié en page 35 du Rapport annuel.

## **2.2 Prise de connaissance du rapport de l'Organe de révision**

Au nom de l'Organe de révision (PricewaterhouseCoopers SA), J.-S. Lassonde présente le rapport de révision des comptes de la Fondation Ethos, ainsi que des comptes consolidés. Il confirme que la comptabilité de la Fondation, ainsi que celle des différents segments, est conforme à la législation et aux statuts en vigueur, et que les comptes reflètent une image fidèle de la réalité. Le rapport de l'Organe de révision est publié aux pages 37 à 39 du rapport annuel.

Le Président souligne que le Conseil de Fondation rencontre chaque année les réviseurs. La Fondation applique les mêmes règles qu'elle demande aux entreprises dont elle est actionnaire.

## **2.3. Vote du rapport annuel, des comptes 2004 et de la proposition d'emploi du résultat**

Au moment des votes, l'assemblée compte 30 membres représentant 85,35% des droits de vote.

### **Vote :**

Le rapport annuel, les comptes et la proposition d'emploi du résultat, à savoir une attribution à la réserve légale de CHF 400'000.- et un report en compte à nouveau de CHF 184'269.-- sont approuvés à l'unanimité.

## **2.4 Vote de la décharge du Conseil de fondation**

### **Vote :**

La décharge des membres du Conseil de fondation est approuvée à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance octroyée.

## **3. DIRECTIVES DE PLACEMENT**

### **3.1. Adoption des directives de placement du nouveau segment « Actions suisses, mid & small » lancé en décembre 2004**

D. Biedermann explique que la structure des directives de placement de ce nouveau segment est similaire à celle des segments existants. Le texte a été envoyé aux membres de la Fondation avec l'ordre du jour.

Une déléguée soulève qu'aucun critère ne fait référence à la présence de femmes cadres dans l'annexe 2, point 2. Par ailleurs, dans le texte des annexes des directives, les formes féminines et masculines devraient être systématiquement appliquées. Après discussion, J.-A. Schneider propose de soumettre au vote l'introduction dans le texte d'un critère mentionnant explicitement la représentation féminine dans les instances dirigeantes.

**Vote :**

Le critère de la représentation féminine dans les instances dirigeantes dans les Directives de placement, annexe 2, point 2, est approuvé avec 1 abstention et 4 oppositions.

Ainsi adaptées, les Directives de placement du nouveau segment « Actions suisses, mid & small » sont soumises à votation.

**Vote :**

Les directives de placement du nouveau segment « Actions suisses, mid & small » sont adoptées à l'unanimité.

### **3.2. Modification des directives de placement du segment « Obligations internationales »**

Afin de donner plus de flexibilité à la gestion et de permettre au gérant du segment d'agir sur la durée du portefeuille, un amendement aux directives de placement est proposé. La modification proposée a été envoyée aux membres de la Fondation avec l'ordre du jour.

**Vote :**

La modification des Directives de placement du segment « Obligations internationales » telle que proposée par le Conseil de fondation est adoptée à l'unanimité.

## **4. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION**

Conformément à l'article 11, alinéa 2 des statuts, les deux caisses de pension fondatrices d'Ethos (CIA-Genève et CPPIC-Genève) ont chacune droit à un représentant au Conseil de fondation. Il s'agit de MM. Pierre-André Dumont (CIA) et Jacques-André Schneider (CPPIC).

Le Conseil de fondation propose la réélection des cinq autres membres du Conseil pour un mandat d'une année. Il s'agit de :

- Heinz Achermann (Luzerner Pensionskasse, Lucerne)
- Damien Bianchin (Retraites Populaires, Lausanne)
- Claude-Victor Comte (CIA, Genève)
- Kaspar Müller (expert développement durable, Bâle)
- Jacques Zwahlen (Caisse de pension de Charles Veillon SA, Lausanne)

**Vote :**

Chaque membre proposé est réélu individuellement à l'unanimité pour un mandat d'une année.

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil de fondation a décidé de procéder à une autoévaluation de son fonctionnement. Cette procédure est effectuée de

plus en plus fréquemment au sein des conseils d'administration des sociétés cotées. Elle sera menée avec l'aide d'un consultant externe.

## 5. ELECTION DE L'ORGANE DE CONTROLE

Le Conseil de fondation propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA, Genève, comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

**Vote :**

PricewaterhouseCoopers SA est réélu comme organe de contrôle pour un mandat d'une année.

## 6. DIVERS

Néant.

## 7. EXPOSE

**Monsieur Philippe Roch, Directeur de l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEFP)** présente un exposé consacré au Protocole de Kyoto et ses implications pour les entreprises suisses. Un résumé de cet exposé est annexé au procès-verbal. Cet exposé particulièrement intéressant suscite une discussion très stimulante sur ce thème de grande actualité.

## Clôture de l'Assemblée générale

Le Président J.-A. Schneider remercie l'ensemble des participants à cette 8<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire et clôt la séance à 12h00. Il convie tous les participants à un apéritif, une visite guidée de la brasserie du "Altes Tramdepot", ainsi qu'au déjeuner.